



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)

Service producteur : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
- Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

Opportunité : avis favorable émis le 11 octobre 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du label du 19 octobre 2011 (formation Entreprises)

L'objectif de cette enquête est de mesurer les transports routiers de marchandises, sur le territoire national ou à l'étranger, pour le compte d'autrui et pour le compte propre.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale, études sur les entreprises de transports). Ils servent également à évaluer les implications des flux de marchandises - par origine-destination - sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils répondent aussi à une demande des professionnels des transports, centrée sur les études de marché, la concurrence intermodale et internationale et les industries liées à l'automobile.

Le champ de l'enquête est constitué par les camions de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge, et tracteurs routiers de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine.

La collecte est réalisée par le Groupe Statistique des Transports - Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Normandie Centre. Elle couvre la France métropolitaine. Une extension du champ de l'enquête dans les Dom ainsi qu'aux véhicules de plus de 15 ans est prévue à partir de 2013.

L'enquête est effectuée, par voie postale et par mode électronique, auprès des utilisateurs des véhicules, sur l'activité du véhicule pendant une semaine donnée. Pour tenir compte des phénomènes saisonniers, l'enquête est permanente : l'envoi des questionnaires et les semaines de références s'étalent sur toute l'année.

La base de sondage est issue du système d'information décisionnel sur les immatriculations des véhicules. L'échantillon est constitué d'environ 80 000 véhicules. Il est tiré tous les trimestres.

Les services de l'administration et des représentants d'organisations professionnelles ou syndicales constituent les instances de concertation.

Les premiers résultats trimestriels sont présentés chaque trimestre lors de la réunion du point de conjoncture des transports et publiés dans la collection « Chiffres et statistiques ». Un bilan annuel du TRM français est publié dans la même collection dans le courant du mois de juin de l'année suivante. Une présentation du TRM européen est publiée une fois par an au mois de décembre. Toutes ces publications ainsi que les données détaillées du TRM sont disponibles sur le site

.../...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr. Elles sont également adressées trimestriellement à Eurostat et à l'Insee.

Recommandations émises par le Comité du label :

Le Comité recommande au service de réaliser une étude du comportement de réponse, en particulier auprès des grandes entreprises, afin de voir si des actions spécifiques peuvent être menées (par exemple des tests recourant au réseau d'enquêteurs entreprises de l'Insee) en vue de limiter ou de mieux corriger la non-réponse.

Il recommande également de recourir au maximum à la confrontation des données issues de la base de sondage du Fichier Central des Automobiles et de celles du Fichier des contrôles techniques, d'une part pour améliorer la qualité de l'échantillonnage et la connaissance du profil des non-répondants, d'autre part, pour fournir toutes les données structurelles sur le domaine.

Le Comité est conscient de l'importance des efforts d'harmonisation européenne concernant cette enquête. Il souhaiterait néanmoins que le service diffuse une note sur la comparabilité des résultats entre l'enquête française et les enquêtes des partenaires européens, et les éventuelles différences (champ ou méthodologie) ; ceci permettrait d'apprécier la validité de la comparaison entre données agrégées, notamment celles qui permettent de faire un bilan de l'impact du trafic sur le territoire national, qu'il soit français ou étranger.

L'extension du champ de l'enquête aux véhicules de plus de 15 ans ainsi que la collecte dans les Dom prévues à partir de 2013 feront l'objet d'une note adressée par le service au Comité du label, précisant les modalités de leur mise en œuvre, notamment pour garantir que seuls ces deux points seront modifiés. À défaut, un dossier devra être représenté au Comité du label.

Dans une perspective de plus long terme, le Comité soutient le projet du service d'étudier la mise en place dans les entreprises de logiciels communs permettant la récupération des données par échanges de données informatisés.

Dans le cadre des mesures issues des Assises de la simplification administrative, le Comité suggère au service d'utiliser le logo de la statistique publique afin de mieux identifier l'enquête et de concourir ainsi à l'amélioration du taux de réponse.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2012 à 2016
--

Le Président du Comité du label

Jean-Étienne Chapron